



REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025-2026

ATELIER THEATRE ENFANTS

Ce règlement est à conserver pendant toute la durée de la saison.

LES COURS

Les ateliers ont lieu à la salle Jeanne d'Arc à CHAMPTOCEAUX. En cas d'indisponibilité de la salle Jeanne d'Arc, les cours peuvent être déplacés sur une salle disponible à Champtoceaux.

Les cours non assurés par le professeur pour convenance personnelle ou pour maladie seront récupérés, ou assurés par un autre professeur.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des horaires de leur atelier respectif.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur ou d'un représentant de l'association avant de laisser leur enfant. Les parents doivent être à l'heure à la sortie des cours.

En cas d'absence imprévue du professeur, un membre de l'association assurera une permanence.

ASSIDUITE

Le théâtre favorise l'épanouissement et le développement personnel de l'individu, il s'agit un travail collectif et créatif qui nécessite également sérieux et assiduité.

Un élève pourra être exclu du spectacle, après 2 absences non signalées au cours de la saison.

Un élève trop souvent absent, surtout avant le spectacle, ne pourra pas en faire partie.

Un élève qui s'est engagé pour le spectacle doit comprendre qu'il est normal d'avoir le trac et des doutes, mais doit respecter son engagement afin de ne pas mettre en péril le groupe et le spectacle.

URGENCE MEDICALE

En cas d'urgence médicale, et dans l'impossibilité de joindre les parents, l'association fera appel aux services médicaux compétents.

PARTICIPATION FINANCIERE

La participation est annuelle. Dès le troisième cours, les élèves s'engagent pour l'année. Ultérieurement, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif invoqué.

Le montant annuel de la participation est fixé pour les cours enfants et ados à :
110 euros (pour un enfant), 100 euros (pour le deuxième enfant), 90 euros (pour le troisième enfant).

Le chèque est à libeller à l'ordre de l'association « Les Uns Sans C ». Il sera débité à partir du 3^{ème} cours, vers la mi-octobre.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter des vêtements dans lesquels ils se sentent à l'aise (pantalon, jogging etc...) et qui leur permettent un travail au sol (vêtements pas trop salissants).

COMPORTEMENT

Le respect, la bienveillance, la ponctualité, l'écoute et l'assiduité sont essentiels au bon déroulement des ateliers.

C'est pourquoi, l'utilisation du téléphone portable pendant les cours, répétitions générales et spectacles n'est pas autorisée. Il sera demandé à l'élève de déposer son téléphone à l'entrée de la salle. Il pourra le récupérer à la sortie.

NETTOYAGE DE LA SALLE DE REPETITION

La salle de répétition est nettoyée par les élèves après le dernier cours.

VIE DE L'ASSOCIATION

En tant que parent, je m'engage à participer activement à la vie de l'association, à encourager, soutenir mon ou mes enfants à respecter les valeurs et objectifs de l'association ainsi qu'à contribuer, dans la mesure de mes possibilités, aux événements organisés. Je comprends que mon implication et mon engagement sont essentiels au bon déroulement de la saison théâtrale.

DROIT A L'IMAGE

Les photos et vidéos prises lors d'activités, de manifestations, pourront être diffusées sur le site internet de l'association (www.lesunssansc.fr) ou publiées pour promouvoir celle-ci. Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et la bonne marche de l'association. Elles feront l'objet d'un traitement informatique.

En accord avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les membres bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant auprès de l'association.

ASSURANCE

Les élèves sont sous la responsabilité de l'animateur pendant la durée du cours. Tout accident ayant lieu avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'Association. Ainsi, il est demandé aux parents des élèves des cours de théâtre, ou tout autre personne autorisée, **d'accompagner l'enfant dans la salle de théâtre afin de s'assurer aussi de la présence de l'animateur.**

L'association les Uns Sans C a souscrit un contrat d'assurance auprès de Groupama pour les garanties « dommages aux biens » et « Responsabilité civile Vie Associative »

J'accepte le présent règlement intérieur de l'atelier théâtre et m'engage à le respecter. Je m'engage également à être présent le jour du spectacle et à la répétition générale.

Fait à, le

Signature de l'élève

Signature des parents